

Vos questions / nos réponses

# Contestation d'une inscription au fichier des interdits de jeux

Par [RemiR5MagicLen](#) Postée le 03/07/2026 05:06

Bonjour, Je me permets de vous contacter suite à un message reçu ce jour de la part de Winamax m'informant que mon compte a été suspendu au motif que je serais inscrit au fichier des interdits de jeux. Or, à ma connaissance, je n'ai jamais demandé une interdiction volontaire de jeux et je n'ai jamais été informé d'une quelconque inscription à ce fichier. Je suis donc très surpris par cette information et je pense qu'il pourrait s'agir d'une erreur. Je vous remercie par avance pour votre aide et reste à votre disposition pour fournir tout renseignement complémentaire permettant de vérifier ma situation. Cordialement,

---

## Mise en ligne le 03/07/2026

Bonjour,

Nous avons retiré votre signature afin de maintenir votre anonymat.

Il existe deux moyens de vous faire interdire de jeux. L'un consiste à faire une demande directement auprès de la société de jeux ou du casino auprès duquel vous souhaitez vous faire interdire. Cette demande s'appliquera jusqu'à ce que vous fassiez une demande d'annulation de cette interdiction de jeux.

L'autre possibilité est de faire une demande plus globale auprès de l'Autorité Nationale des Jeux, l'ANJ. Nous vous adressons le lien vers leur site ci-dessous. La demande auprès de l'ANJ est valable sur tous les sites de jeux en ligne et les casinos physiques pour une durée minimale de 3 ans. La demande ne peut être faite que par la personne concernée.

Vous pouvez contacter l'ANJ pour vérifier s'il y a une erreur de leur côté. Ou bien voir directement avec le service clientèle de winamax si l'erreur provient de leur site.

Si vous souhaitez faire un point au sujet d'une éventuelle dépendance aux jeux d'argent, vous pouvez contacter directement nos écoutants qui vous proposeront une écoute bienveillante et anonyme par téléphone ou par tchat.

Nous sommes joignables de 8h à 2h, 7j/7j au 09 74 75 13 13. L'appel est anonyme et gratuit.

Nous répondons par tchat de 14h à minuit en semaine et de 14h à 20h le week-end et les jours fériés. L'échange est anonyme et gratuit également.

Bien à vous

---

**En savoir plus :**

- [Autorité nationale des jeux \(ANJ\)](#)